

Quel avenir pour la baie de Campomoro ?

Une eau toujours plus bleue et lumineuse. Une longue histoire lie la baie de Campomoro à ses habitants.

Et puis, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. La ferme marine en activité depuis 1990 commençait à exaspérer sérieusement. En 2015, un collectif citoyen avait vu le jour pour dire stop et demander que l'exploitation cesse au terme de l'autorisation en cours. Une mobilisation qui a porté ses fruits. « 99 % de la population attend qu'elle quitte définitivement la baie », précise Pierre-Paul Serafini.

Le processus de déménagement de la ferme marine a démarré l'an dernier.

« C'est désormais une question de mois », indique Catherine Riera, porte-parole du groupe Gloria Maris. « Nous nous sommes engagés sur un calendrier et nous le respectons. La production va s'arrêter et on aura vendu tous les poissons à la fin de l'année ou début 2022. »

À mesure que les poissons sont commercialisés, les cages sont vidées et démontées.

La concession de 15 ans qui avait commencé en 2005 prenait fin le 31 mai 2020. Elle a dû être renouvelée pour une durée de cinq ans l'an dernier, pour couvrir le laps de temps nécessaire afin d'élever des poissons de taille suffisante et commercialisable. Mais la ferme marine va définitivement plier bagage de la baie de Campomoro bien avant la fin de l'échéance. « Nous serons partis au plus tôt fin de l'année 2021, et au plus tard au printemps 2022 », promet Catherine Riera.

Autre dossier qui intervient également dans la baie de Campomoro, celui des mouillages sauvages.

Philippe Troussel membre du comité consultatif mis en place en décembre 2020 travaille avec d'autres élus sur les dossiers qui concernent le domaine public maritime. Pas une mince affaire.

Le projet d'une zone de mouillage organisée dans la baie est en cours de mise en place. Il se heurte à de nombreux problèmes d'ordre administratif, en particulier liés à la fin de l'AOT



La ferme marine qui produit du bar et de la daurade bio aura totalement déménagé au plus tard dans un an.

ARCHIVE G-B.L

(autorisation d'occupation temporaire) actuelle qui s'achève en 2025.

« Il y a deux catégories de bateaux : ceux qui sont fixes, qui appartiennent à des habitants de la commune, et ceux des gens de passage, qui peuvent jeter l'ancre dans les posidonies avec les dégâts que cela occasionne. »

Le schéma des mouillages sur le DPM ne prend pas en considération l'emplacement de la ferme marine. « Dans un avenir à moyen terme, on pourrait éventuellement récupérer cette place. Il existe également un projet de ferme pilote pour replanter les posidonies sur ce substrat. »

A.-F.I